Prairie extensive (611) variante 2 en zone Rainette selon plan





SPB (qualité niv. 1 selon OPD)	Réseau écologique	Qualité écologique de niveau 2 selon OPD
 Aucune fumure ni produit phytosanitaire (uniquement traitement plante par plante pour les plantes à problèmes, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques) Date de 1ère coupe. 15 juin (Plaine – colline), 1er juillet (Montagne 1 et 2), 15 juillet (Montagne 3 et 4) Une coupe annuelle minimum, broyage interdit et exportation de la récolte obligatoire Pacage d'automne autorisé entre le 1er septembre et le 30 novembre si les conditions du sol le permettent Les réensemencements sont soumis à une demande d'autorisation et doivent être effectués avec des mélanges floraux adaptés 	 Cette mesure n'est pas compatible avec les parcelles faisant l'objet d'un contrat avec la FMD Date de la première coupe au libre arbitre de l'agriculteur sur 90% de la surface Seconde fauche sur 90% de la surface 8 semaines après la première coupe. Les 10% restants restent en place jusqu'à l'année suivante. Pâture des 10% laissés sur pieds tolérée. Fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur). Si les conditions topographiques ne le permettent pas, fauche en ligne à vitesse réduite tolérée Pas d'utilisation du conditionneur. S'il n'est pas possible de le déclencher, l'ouvrir au maximum lors de la fauche Cette variante est inscrite sur le contrat du réseau écologique 	Présence d'espèces végétales indicatrices de qualité - Conditionneurs interdits

Réseau Ecologique : Vendline-Coeuvatte. Période 2018-2025

Recommandation(s)

- Pré-fanage au sol pendant 8 heures au minimum
- Réensemencement pour améliorer la qualité florale après conseil et demande d'autorisation
- Hauteur de coupe à 7 cm minimum
- L'utilisation de système d'effarouchement ou de détection des faons et des levreaux. Se renseigner auprès de la Fédération des chasseurs jurassiens ou à l'Office de l'environnement.

Plantes indicatrices	Sanguisorba minor (Petite sanguisorbe) Knautia/Scabiosa (Knautie, Scabieuse) Hieracium pilosella (Epervière piloselle) Salvia pratensis (Sauge des prés) Succisa pratensis (Succise des prés)
Espèces concernées	Hyla arborea (Rainette) Lepus europaeus (Lièvre brun) Lanius collurio (Pie grièche écorcheur) Saxicola rubetra (Tarier des prés) Saxicola torquata (Tarier pâtre) Carduelis cannabina (Linotte mélodieuse) Carduelis carduelis (Chardonneret élégant) Sylvia communis (Fauvette grisette) Brintesia circe (Silène) Euphradrias a. aurinia (Damier de la Succise) Melanargia galathea (Demi-Deuil) Apis mellifera/Osmis cornuta/ Eucera nigriscens (Abeilles mellifères et sauvages) Lacerta agilis (Lézard des souches) Coronella austriaca (Coronelle lisse)

Justification de la mesure

Ce type de surface offre une grande diversité florale qui attire de nombreux insectes:

- Silène: ne vit que dans les terrains secs (PPS), hiberne dans l'herbe haute, besoin de structures (tas de bois/cailloux) tous les 50 m, PPS à mettre sous contrat LPN,
- Demi-Deuil: aime les prairies riches en fleurs, œufs déposés dans l'herbe haute, chenilles épargnées par les fauches espacées et hivernation sur les graminées,
- Lièvre: trouve des refuges pour s'abriter et abriter sa progéniture, le respect du mode d'exploitation est importante pour la sauvegarde des levrauts,
- Chevêche d'Athena: milieu qui sert de garde-manger lorsqu'il est situé en bordure de verger, à mettre sous contrat LPN pour assurer une exploitation correcte si la présence de Chevêche est attestée.
- Les reptiles recherchent les lieux ensoleillés offrant un abri tels des tas de pierres ou de bois, planches, buissons, etc.
- Les oiseaux nichant au sol ont besoin des hautes herbes pour dissimuler leur nid.
- Le préfanage évite que les insectes ne se retrouvent exportés de la parcelle dans les balles d'ensilage ou dans l'autochargeuse.
- Dans les zones humides, certaines espèces cibles pondent dans ou sur les herbes. Les préserver durant une année assure un cycle complet.

Version: Vendline-Coeuvatte, novembre 2017